

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

N°09.001

Date de fin de validité 08-04-2029

Décernée à Monsieur Sébastien BACHOTET

Fait à Saint-Marcel

Le 08 Avril 2025

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.


Amaury LEQUETTE
Directeur
CNPP Conseil & Formation


CNPP
CNPP Entreprise SARL

Formation